Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le 22/09/2020



COMMUNAUTE DE COMN ID: 039-243900560-20200910-DCC2020_09_091-DE

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 10 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmireyla-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **TEMPESTA** Romain: Mme Raphaël CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT.

Suppléés: Ougney: M. Nicolas TONNELIER

Absents excusés : Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Fraisans: M. Hubert BACOT Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Rouffange: M. Didier TISSOT Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HONORIO

Procurations de vote:

Mandants: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN Dampierre : Mme Stéphanie PICOT Fraisans: M. Hubert BACOT Orchamps: M. Régis CHOPIN Orchamps: M. Olivier DEMANDRE Orchamps: Mme Barbara PANOUILLOT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Rouffange: M. Didier **TISSOT**

Mandataires: Salans: M. Philippe SMAGGHE Dampierre: M. Alain GOUNAND Dampierre: M. Anthony FALCONNET Fraisans: M. Sébastien HENGY Evans : M. François GRESET Ranchot : Mme Séverine DEVILLE Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Rans: M. Raphaël TEMPESTA Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Le guorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

3 septembre 2020

et qu'elle a été faite le

3 septembre 2020

Que le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 35

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2020_09_091

Objet:

Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura

Affiché le 22/09/2020



DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'A ID: 039-243900560-20200910-DCC2020_09_091-DE **CENTRE DE GESTION DU JURA**

Par courrier en date du 24 août 2020, le Président du Centre de Gestion du Jura sollicite le Président de la Communauté de Communes Jura Nord pour faire partie de la liste des candidats pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 septembre 2020 ;

Il convient donc de désigner un délégué.

1. Modalités de désignations

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou déléqués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ".

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que "Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ".

En conséquence et pour des raisons pratiques de déroulement de séance, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

2. Désignation

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura.

Est candidat :

Monsieur Régis CHOPIN.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Régis CHOPIN comme délégué au Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Jura :

> Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

